



AVIS PUBLIC

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 14 mars 2022, à 20 h, au studio Hydro-Québec du Quai des arts et par webinaire, le règlement numéro 2022-462 concernant le code d'éthique et de déontologie des employées et des employés.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2022-462 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 18 mars 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Antoine Audet".

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Parution et publication Le *Hublot* et sur le site internet de la Ville, le 18 mars 2022)